

## **ASSOCIATION STADE DE REIMS**

53 rue de la Neuville – 51450 BETHENY  
Association Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
N° Siren : 390 128 452

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **EXERCICE 2018 - 2019**

**Aux membres de l'Association,**

#### ***OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association STADE DE REIMS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### ***FONDEMENT DE L'OPINION***

#### ***REFERENTIEL D'AUDIT***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***INDEPENDANCE***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### ***JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS***

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1<sup>er</sup> alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Nous vous informons que les vérifications, auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment les provisions et dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les délais de règlements des clients ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

### ***RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association STADE DE REIMS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

***RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

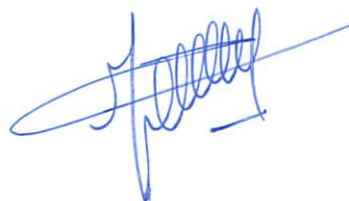
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cormontreuil, le 21 novembre 2019

**SOFRAC REIMS**  
**Représentée par Christophe MONTIER**  
Commissaire aux Comptes  
24 rue des Compagnons  
51350 CORMONTREUIL



**Informations complémentaires :**

Total bilan : 4 563 593 €

Résultat bénéficiaire : 5 570 €

# **ASSOCIATION STADE DE REIMS**

53 rue de la Neuville – 51450 BETHENY  
Association Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
N° Siren : 390 128 452

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **Aux membres de l'Association,**

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 19 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions approuvées au cours d'exercice antérieur dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec l'Association Stade de Reims : M Didier PERRIN – Actionnaire administrateur de la SA Stade de Reims et Président de l'Association Stade de Reims.

➤ Convention de « Mise à disposition d'immobilisations »

Objet : Convention liant l'Association du Stade de Reims et la SA Stade de Reims signée le 14 mai 2018.

Descriptif : Suite au dernier contrôle fiscal réalisé sur les exercices allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016, il a été constaté que certains travaux concernant la construction du Centre de Vie Raymond Kopa ont été entièrement pris en charge et immobilisés par la SA. Or certains de ces travaux sont de nature transverse bénéficiant à la fois à la SA et à l'Association (honoraires d'architecte, maîtrise d'œuvre de l'ouvrage, ingénierie, de terrassement, d'aménagement paysager, ou de raccordement à divers réseaux). En conséquence, la SA et

l'Association ont conclu une convention prévoyant une refacturation annuelle de la charge d'amortissement des immobilisations de la SA vers l'Association.

Durée : La durée est identique à celle de la convention obligatoire entre la SA et l'Association. Tout renouvellement de la convention obligatoire entraîne de facto le renouvellement de la convention de mise à disposition.

Montant : Le montant refacturé par la SA à l'Association est de 29 820 euros au 30 juin 2019.

➤ Convention régissant les rapports entre la SA et l'Association

Convention liant l'Association du Stade de Reims et la S.A. « Stade de Reims » signée le 4 mars 2002. Cette convention a été prorogée plusieurs fois au cours de ces dernières années. Cette convention venant à expiration le 30 juin 2012, a été renouvelée pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et renouvelée en 2017 pour se terminer à la fin de la saison sportive 2031/2032.

Cette convention, née de la création de la S.A., et conforme aux dispositions du décret n° 2001-150 du 16 février 2001 ; régit les rapports entre les deux entités. Elle définit les conditions selon lesquelles l'ensemble des activités sera répartie entre les deux structures.

Un avenant stipulant les modalités de résiliation anticipée a été conclu le 20 juin 2002.

Ladite convention est valable pour une durée de quinze ans aux termes desquelles elle est renouvelable par reconduction expresse pour une nouvelle durée de quinze ans.

- En contrepartie de la mise à disposition de la marque « Stade de Reims », l'Association a facturé à la S.A. une redevance de 20 000 euros au titre de la saison 2018/2019.

Cette convention a été autorisée par notre Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2017.

- Conformément à la convention régissant les rapports entre l'association et la S.A., conclue en juin 2012, le montant de la subvention est déterminé chaque année, en fonction des besoins de l'Association, notamment eu égard à la gestion du centre de formation.

Au titre de la saison 2018/2019, le montant de la subvention versée à l'Association s'est élevé à 2 775 000 euros.

Ce montant a été arrêté par le Conseil d'Administration du 13 mai 2019.

- Refacturation de frais divers de notre Association à la SA :

- ✓ Mise à disposition de matériels et installations pour 3 748 euros
- ✓ Les salaires et charges sociales du personnel administratif pour 40 410 euros
- ✓ Les frais postaux et de télécommunications pour 13 753 euros



- Refacturation de frais communs de la SA à notre Association :
- ✓ Refacturation de services extérieurs pour 559 869 euros (dont 287 654 euros d'entretiens des terrains d'entraînements et 200 006 euros de restauration du centre de formation)
- ✓ Refacturation des prestations de personnel pour 157 138 euros

➤ Convention « Cadre d'avance de trésorerie »

Convention liant l'Association du Stade de Reims et la SA Stade de Reims signée le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Il s'agit d'un acte d'avance de trésorerie de la SA au profit de l'Association à l'effet de la soutenir, lorsque la situation de cette dernière le nécessite.

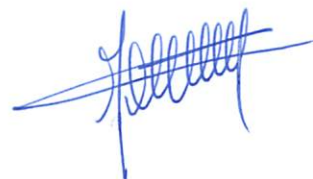
Les avances de trésorerie sont consenties uniquement à titre de prêt et fixées aux conditions de l'article 5 – titre II de ladite convention.

La reconduction de la convention précédente entraîne automatiquement le renouvellement de celle-ci.

- ✓ Position du compte-courant débiteur de l'Association Stade de Reims dans les comptes de la SA au 30 juin 2019 : 116 620 euros.
- ✓ Rémunération au taux d'intérêt légal, soit 0.89 % sur 2018, puis 0.88% sur 2019.
- ✓ Refacturation d'intérêts pour **1 509** euros.

Fait à Cormontreuil, le 21 novembre 2019

**SOFRAC REIMS**  
**Représentée par Christophe MONTIER**  
Commissaire aux Comptes  
24 rue des Compagnons  
51350 CORMONTREUIL



# ASSOCIATION STADE DE REIMS

53 ROUTE DE LA NEUVILLETTE – 51450 BETHENY



Comptes annuels au 30/06/2019

Siret : 390 128 452 00054

SOCIETE SOFRAC  
VISA

Pour l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	4 563 304 euros
Chiffre d'affaires	36 653 euros
Excédent de ressources	5 570 euros

SOCIETE SOFRAC  
VISA

# Bilan



SOCIETE SOFRAC  
VISA

# Bilan Actif

Stade de Reims Association

Période du 01/07/18 au 30/06/19  
Edition du 02/12/19  
Tenue de compte €

	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 396	1 396		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	3 610 585	1 254 168	2 356 417	2 619 059
Installations techniques, matériel et outillage industriel	53 152	33 881	19 272	
Autres	343 716	275 638	68 078	30 541
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	882 586		882 586	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 054		2 054	2 054
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 893 490</b>	<b>1 565 083</b>	<b>3 328 407</b>	<b>2 651 654</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	21 516		21 516	
<b>CRÉANCES (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	56 851		56 851	115 116
Autres créances	898 319		898 319	365 535
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	248 856		248 856	149 034
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	9 355		9 355	5 787
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 234 897</b>		<b>1 234 897</b>	<b>635 473</b>
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>6 128 387</b>	<b>1 565 083</b>	<b>4 563 304</b>	<b>3 287 126</b>
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	964 525
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

SOCIETE SOFRAC  
VISA

# Bilan Passif

Stade de Reims Association

Période du 01/07/18 au 30/06/19  
Edition du 02/12/19  
Tenue de compte €

	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018	
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatif sans droit de reprise			
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise			
Réserves			
Report à nouveau sur gestion propre	139 049	108 363	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	5 570	30 686	
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatif avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables			
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	1 252 760	1 387 484	
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
<b>TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>1 397 379</b>	<b>1 526 532</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	138 987	23 671	
Provisions pour charges			
<b>TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>138 987</b>	<b>23 671</b>	
<b>FONDS DEDIES</b>			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
<b>TOTAL III FONDS DEDIES</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 578 422	860 441	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	119 057	3 791	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 085 831	601 228	
Dettes fiscales et sociales	227 107	271 210	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 596		
Autres dettes	214	252	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)			
<b>TOTAL IV DETTES</b>	<b>3 027 227</b>	<b>1 736 923</b>	
Ecarts de conversion passif (V)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>4 563 593</b>	<b>3 287 126</b>	
(1) A plus d'un an	1 580 859	A moins d'un an	1 446 368
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	2 600	1 859	
(3) Dont emprunts participatifs			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

SOCIETE SOFRAC  
VISA

# Compte de Résultat



SOCIETE SOFRAC  
VISA



# Compte de Résultat en liste

Période du 01/07/18 au 30/06/19  
Edition du 02/12/19  
Tenue de compte €

Stade de Reims Association

	30/06/2019	30/06/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	36 653	49 311
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>36 653</b>	<b>49 311</b>
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	3 610 829	2 580 788
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	68 579	121 575
- Cotisations	63 701	74 578
- Autres produits	406 607	650 336
<b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 186 369</b>	<b>3 476 588</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	1 459 017	1 265 664
- Impôts, taxes et versements assimilés	188 008	137 734
- Salaires et traitements	1 647 086	1 307 743
- Charges sociales	544 498	411 402
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	296 892	290 284
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	123 368	305
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	37 791	78 820
<b>TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 296 659</b>	<b>3 491 951</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II)</b>	<b>(110 290)</b>	<b>(15 363)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	616	749
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>616</b>	<b>749</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	18 329	15 705
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV CHARGES FINANCIERES</b>	<b>18 329</b>	<b>15 705</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>(17 713)</b>	<b>(14 956)</b>

SOCIÉTÉ SOUS  
VISA



# Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/07/18 au 30/06/19  
Edition du 02/12/19  
Tenue de compte €

Stade de Reims Association

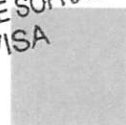
	30/06/2019	30/06/2018
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV )</b>	<b>(128 004)</b>	<b>(30 319)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		6 982
- Sur opérations en capital	144 723	143 585
- Reprises provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>144 723</b>	<b>150 567</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	11 150	89 562
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>11 150</b>	<b>89 562</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>	<b>133 573</b>	<b>61 005</b>
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VIII )</b>	<b>4 331 709</b>	<b>3 627 904</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VII + IX )</b>	<b>4 326 139</b>	<b>3 597 218</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>5 570</b>	<b>30 686</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

SOCIETE SOFRAC  
VISA

# Annexe



SOCIETE SOFRAC  
VISA



## ASSOCIATION STADE DE REIMS

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élève à 4 563 304 € et le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de ressources de 5 570 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sur le plan juridique, aucune décision importante n'est intervenue.

Les résultats de la réserve et des équipes évoluant en divisions nationales ont été les suivantes :

- Maintien de la réserve en championnat de National 2
- Rétrogradation en U18 Régional 1 (Grand-Est) de l'équipe évoluant en U19 Nationaux
- Maintien de l'équipe évoluant en U17 Nationaux
- Accession en Division 1 de l'équipe féminine évoluant en championnat de Division 2.

### Faits significatifs

#### Fonds associatifs

Le report à nouveau de 139 049 € ainsi que l'excédent de ressources de 5 570 € amènent les fonds Associatifs de l'Association Stade de Reims à hauteur de 1 397 379 € au 30 juin 2019.

### Divers

Résultats sportifs de la saison sportive 2018/2019 :

Equipe	Classement	Matchs joués	Victoires	Nuls	Défaites	Points
N2	9 <sup>ème</sup> /16	30	11	8	11	41
U19N	13 <sup>ème</sup> /14	26	5	6	15	21
U17N	7 <sup>ème</sup> /15	28	11	10	7	43
D2 Féminines	1 <sup>er</sup> /12	22	18	3	1	57

### Effectif

L'effectif moyen pour la saison 2018/2019 est de 30,15 salariés (effectif moyen calculé selon les modalités de l'URSSAF), y compris les joueurs du centre sous contrat.

### Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables (règlement CRC n°99-01 du 16 février 1999) et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales suivantes ont notamment été appliquées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SOCIETE SOFRAC  
VISA

## **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Immobilisations corporelles et incorporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre (cf tableau des immobilisations).

Les amortissements ont été calculés sur la durée normale d'utilisation, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif. Les éléments non amortissables de l'actif ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

· Constructions	10 – 50 ans	Linéaire
· Agencements, aménagements	5 ans	Linéaire
· Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
· Mobilier	3 ans	Linéaire
· Matériel de transport	4 ans	Linéaire
· Autres immobilisations incorporelles	3 – 5 ans	Linéaire

## **Créances et dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et les charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eut égard à leurs montants.

## **Transfert de charges**

Les transferts de charges correspondent essentiellement à diverses refacturations à la SA Stade de Reims (personnel, utilisation de véhicules, etc.).

## **Montant des rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants**

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeant bénévoles ou salariés. La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadre dirigeant bénévole et salarié ».

Au cas particulier de l'association, il est rappelé que l'association n'emploie pas de dirigeant salarié et que les Administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

**SOCIETE SOFRAC  
VISA**

## Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, conformément aux préconisations comptables relatives aux associations.

Elles se composent principalement des acquisitions de minibus et des constructions d'équipements pour lesquelles l'association Stade de Reims a bénéficié de subventions.

Le montant des subventions d'investissement inscrites au passif du bilan est de 1 252 760 € au 30 juin 2019.

# Immobilisations

Stade de Reims Association

Période du 01/07/18 au 30/06/19  
Edition du 02/12/19  
Tenue de compte €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 396		
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 396</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre	3 610 585		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	28 654		24 498
Installations générales, agencements et divers	54 435		20 322
Matériel de transport	115 006		29 862
Matériel de bureau, informatique et mobilier	107 714		16 377
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			973 657
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>3 916 395</b>		<b>1 064 716</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 054		
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>2 054</b>		

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 919 845</b>	<b>1 064 716</b>
----------------------	------------------	------------------

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 396	
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			<b>1 396</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre			3 610 585	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			53 152	
Inst. générales, agencements et divers			74 757	
Matériel de transport			144 868	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			124 091	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		91 071	882 586	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>		<b>91 071</b>	<b>4 890 040</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			2 054	
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>			<b>2 054</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>91 071</b>	<b>4 893 490</b>	

SOCIETE SOFRAC  
VISA

# Amortissements

Stade de Reims Association

Période du 01/07/18 au 30/06/19

Edition du 02/12/19

Tenue de compte €

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	1 396			1 396
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 396</b>			<b>1 396</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	991 527	393 962	131 321	1 254 168
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	28 654	6 603	1 376	33 881
Inst. générales, agencements et divers	47 622	7 671	2 381	52 912
Matériel de transport	105 440	14 680	3 760	116 360
Mat. de bureau, informatique et mobil.	92 438	18 973	6 160	105 251
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>1 265 681</b>	<b>441 889</b>	<b>144 997</b>	<b>1 562 572</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 267 077</b>	<b>441 889</b>	<b>144 997</b>	<b>1 563 968</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre	393 962		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	6 603		
Installations générales, agencements et divers	7 671		
Matériel de transport	14 680		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	18 973		
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>441 889</b>		
Frais d'acquisition de titres de participations			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>441 889</b>		

SOCIETE SOFRAC  
VISA

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	108 363	30 686		139 049
Résultat comptable de l'exercice	30 686		25 116	5 570
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme	1 387 484		134 724	1 252 760
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL</b>	<b>1 526 533</b>	<b>30 686</b>	<b>159 840</b>	<b>1 397 379</b>

SOCIETE SOFRAC  
VISA



# État des Créances et Dettes

Stade de Reims Association

Période du 01/07/18 au 30/06/19

Edition du 02/12/19

Tenue de compte €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Usagers	56 851	56 851	
Personnel et charges sociales à récupérer	2 102	2 102	
État et autres collectivités publiques			
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	896 218	896 218	
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>955 171</b>	<b>955 171</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>955 171</b>	<b>955 171</b>	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 578 422	220 086	1 358 336	
Dettes sur immo. et comptes rattachés	16 596	16 596		
<b>TOTAL :</b>	<b>1 595 018</b>	<b>236 682</b>	<b>1 358 336</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 085 831	1 085 831		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	174 479	174 479		
État et autres collectivités publiques	52 627	52 627		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar	116 620	116 620		
Autres dettes	214	214		
<b>TOTAL :</b>	<b>1 429 772</b>	<b>1 429 772</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 024 790</b>	<b>1 666 454</b>	<b>1 358 336</b>	

SOCIETE SOFRAC  
VISA

# Charges et Produits Constatés d'Avance

Stade de Reims Association

Période du 01/07/18 au 30/06/19

Edition du 02/12/19

Tenue de compte €

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Charges ou produits d'exploitation	9 355	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>9 355</b>	

SOCIETE SOFRAC  
VISA

# Provisions Inscrites au Bilan

Stade de Reims Association

Période du 01/07/18 au 30/06/19

Edition du 02/12/19

Tenue de compte €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	23 671	123 824	8 508	138 987
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>23 671</b>	<b>123 824</b>	<b>8 508</b>	<b>138 987</b>

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>23 671</b>	<b>123 824</b>	<b>8 508</b>	<b>138 987</b>
----------------------	---------------	----------------	--------------	----------------

SOCIETE SOFRAC  
VISA

# Charges à Payer

Stade de Reims Association

Période du 01/07/18 au 30/06/19

Edition du 02/12/19

Tenue de compte €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	510 195
Dettes fiscales et sociales	102 526
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	2 600
Autres dettes	214
<b>TOTAL</b>	<b>615 535</b>

# Produits à Recevoir

Stade de Reims Association

Période du 01/07/18 au 30/06/19

Edition du 02/12/19

Tenue de compte €

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	36 435
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	895 130
Autres créances	
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	<b>289</b>
<b>TOTAL</b>	<b>931 854</b>

SOCIETE SOFRAC  
VISA